



Art & Culture Fabri de Peiresec

Association culturelle du territoire de la Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon – Sources de lumière

APPEL A CANDIDATURES RESIDENCE D'ARTISTE.S - CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE ET ACTIONS DE MEDIATION A DESTINATION DES COLLEGIENS -

Contact / Renseignements

Association Art et Culture Fabri de Peiresec
Oriane Barrois, directrice
04.92.83.12.43 / chouette.direction@gmail.com



Le porteur de projet

Art et Culture Fabri de Peiresc intervient depuis 21 ans sur 41 communes rurales et de montagne réunies aujourd'hui au sein de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, Sources de lumière.

Elle propose sur ce territoire :

- une **programmation artistique professionnelle** pluridisciplinaire qui se compose de saisons culturelles, de temps forts (festival de musique, de danse, résidences de territoire) et d'actions culturelles à destination de publics ciblés (écoliers, collégiens, personnes hospitalisées, etc.) ;
- un **accompagnement des projets culturels** locaux sous la forme de conseils techniques et stratégiques, une régie de prêt de matériel, un appui au réseau des médiathèques, une mise en réseau des acteurs culturels locaux et la coordination d'un réseau départemental.

Que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation culturelle ou dans l'animation et le soutien d'initiatives culturelles locales, elle est notamment attachée à :

- respecter des principes de gratuité et d'itinérance ;
- proposer des projets à l'année, et tout particulièrement lors des inter saisons ;
- impliquer les habitants dans l'accueil des projets culturels ;
- s'associer aux acteurs locaux, associatifs ou communaux, pour la mise en place de projets partagés et systématiquement multipartenariaux ;
- mutualiser compétences, moyens et projets à l'échelle d'un territoire ;

L'association est reconnue d'intérêt général depuis 2007.

Le contexte de la résidence

Depuis sa création, l'association Art et Culture Fabri de Peiresc a mené un important travail en direction des lieux de lecture de son territoire dans des objectifs de mise en réseau, d'informatisation et de professionnalisation.

Aujourd'hui, en partenariat avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles Paca**, la **Médiathèque Départementale des Alpes de Haute-Provence** et la **Communauté de communes Alpes Provence Verdon, Sources de lumière** elle anime sur le territoire de la communauté de communes, un **Contrat Territoire Lecture**. Ce contrat vise notamment à conforter le réseau des 17 lieux de lecture et à initier des projets culturels pour une sensibilisation aux enjeux et usages de la lecture.

Pour répondre à ces objectifs et pour la troisième année consécutive, les partenaires souhaitent accueillir un.e/des artiste.s en résidence de création. La résidence offrira un espace de création à/aux artiste.s et permettra également de développer des actions de médiation à l'attention des habitants du territoire, et notamment des élèves des 3 collèges.

L'objet de la résidence

Le projet de résidence d'artiste.s , qui sera porté par l'association Art et Culture Fabri de Peiresc et co-animé avec le réseau des bibliothèques et médiathèques, vise :

- **l'accueil d'artiste.s de création(s) artistique(s) numérique(s)** (ex. – liste non exhaustive - récit, musique, cinéma, arts graphiques, arts vivants, jeux....) pour le développement d'un projet de création ;
- **la mise en place d'actions de médiation** animées par le.s artiste.s , qui permettront aux habitants d'approcher le processus de création en cours.

Les modalités

La résidence se déroulera **entre mars et juin 2020, dans les conditions suivantes** :

- Résidence de 5 à 7 semaines, soit en continu, soit fractionnable en deux séjours maximum.

Elle sera organisée comme suit :

- **70%** du temps de la résidence sera consacré à la création ;
- **30%** du temps de la résidence sera consacré aux actions de médiation en lien avec la création.

L'organisation du temps entre création et médiation pourra être adaptée à chaque projet (soit croisement continu des deux temps, soit organisation successive des deux temps).

Les actions de médiation devront alterner prioritairement des propositions imaginées spécifiquement en direction des collégiens (3 collèges sur le territoire à Annot, St André les Alpes et Castellane) et à la marge, des propositions tout public.

A l'issue de la résidence, à une date définie avant le début du séjour, **une restitution** du travail de création et des actions de médiation sera organisée. Dans ce cadre, un projet collaboratif, associant les 3 collèges sur un projet commun serait un plus. Des **étapes de travail** pourront également être valorisées auprès des habitants au cours du séjour.

A minima, en amont du séjour, **une réunion** sera organisée pour affiner les propositions de médiation et établir conjointement le calendrier de la résidence.

Les conditions

L'association Art et Culture Fabri de Peiresec prendra à sa charge :

- Le logement de l'/des artiste.s pendant le temps de son/leurs séjour.s ;
- Une bourse d'aide à la création d'un montant brut de 3125€ pour 5 semaines + 625€ par semaine supplémentaire.
- Les frais de déplacement domicile / lieu de résidence, à hauteur maximale de 300€ aller-retour et sur justificatifs.
- Les frais de déplacement sur le territoire en lien avec les actions de médiation menées dans le cadre du projet de résidence, sur accord préalable et justificatifs. Le/les artiste.s retenu.s devra/ont être autonome.s dans ses /leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel. Il conviendra de prendre en compte que le territoire est vaste, situé en zone rurale et montagnarde, avec des communes et vallées enclavées (pneus neiges obligatoires).
- Le matériel destiné aux actions artistiques et culturelles, sur accord préalable.

L'/les artiste.s aura/ont à sa/leur charge :

- Frais de déplacement personnels ;
- Repas ;
- Le matériel destiné à la création ;
- Ses/leurs éventuelles communications.

En cas de publication de ses/leurs travaux, l'/les artiste.s devra/ont mentionner le cadre et les financeurs de la résidence.

Le dossier de candidature

Les candidatures sont ouvertes aux auteurs/artistes ayant déjà été publiés ou produits.

Le dossier comprendra :

- 1 fiche de renseignements (annexée au présent appel à candidatures)
- 1 biographie (1 page max)
- 1 bibliographie ou références des projets déjà menés
- 1 note d'intention sur le projet de résidence (5 pages max.) qui comprendra nécessairement 5 rubriques :

- 1) Présentation du projet de création ;
- 2) Descriptif des actions de médiation envisagées. Pour chacune d'elles : contenu / public / durée / matériel ;
- 3) Descriptif du projet de rendu, de restitution et éventuelles étapes de travail envisagées ;
- 4) Estimation du coût du matériel destiné aux actions de médiation ;
- 5) Calendrier prévisionnel.

Le dossier est à envoyer **uniquement par courriel** ou transfert de fichiers (wetransfer.com ou équivalent) à : chouette.direction@gmail.com.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **20 septembre 2019**.

Les projets seront validés par un jury composé de membres des structures partenaires (Art et Culture Fabri de Peiresc, médiathèques, collèges...).

L'annonce du candidat retenu se fera fin septembre 2019.

Annexe

Fiche de Renseignements

Nom :

Prénom :

Ou Nom de la structure :

Adresse :

Tel :

Email :

Site web :

Période de disponibilité entre février et juin 2020 :

Véhicule personnel, équipé de pneus hiver ? Oui / Non